



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

| Légal | En exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|----------------|----------|--------------|-----------|
| 49 | 49 | 39 | 9 | 1 |

SEANCE du vendredi 10 avril 2015

**OBJET : 38-1 - ENVIRONNEMENT
- ANIMATION DE L'ESPACE MER
ET LITTORAL - CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC LA FONDATION
MARINELAND - AUTORISATION DE
SIGNATURE. /**

Le vendredi 10 avril 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 03/04/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. André-Luc SEITHER à M. Patrice COLOMB
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric PAUGET
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Rachel DESBORDES

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1215/15

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 17 AVR. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 21 AVR. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

38-1 - ENVIRONNEMENT - ANIMATION DE L'ESPACE MER ET LITTORAL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION MARINELAND - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Dans le cadre de sa politique d'animation en matière de développement durable, la Commune d'Antibes Juan-les-Pins a réorienté depuis 2011 la vocation du site de la Batterie du Graillon en un espace dédié à la Mer et au Littoral.

Ce site, appartenant au Ministère de la Défense, est devenu le 30 décembre 2013 propriété du Conservatoire du Littoral.

Le partenariat engagé depuis plusieurs années entre la Commune et le Conservatoire du Littoral sur la préservation et la mise en valeur, la richesse patrimoniale de du territoire a permis le transfert de gestion des bâtiments du Graillon et de la pinède.

La convention constitutive de droit réel en date du 18 février 2014, portant sur la partie bâtie, a été accordée pour une durée de 30 ans à la Commune, sous réserve de la mise en œuvre d'un programme d'aménagement et d'animation.

Dès l'été 2014, l'Espace Mer et Littoral a été ouvert au public du 17 juin au 13 septembre 2014 du mardi au samedi de 10 heures à 18 heures.

Un programme d'animations a été mis en œuvre :

- expositions photographiques sur les principaux habitats marins de notre littoral : Herbière de Posidonie, coralligène et fonds sableux ;
- animations pédagogiques pour les visiteurs individuels et groupes (Centres aérés et clubs ados, Centre Communal d'Action Sociale, Associations environnementales,...) ;
- conférences grand public sur des thématiques environnementales ;
- visite libre des espaces naturels : pinède et falaises littorales ;
- lecture des paysages à partir du sommet de la Tour.

Ces animations ont été assurées en interne par une animatrice dédiée à cet espace et adaptées en fonction du public (enfants, adolescents et adultes).

Ainsi, plus de 4000 visiteurs ont découvert le site et son exposition et ont participé, lorsqu'ils le souhaitaient, aux animations proposées.

Afin de développer ces animations et répondre au programme ambitieux voulu par la Commune et acté par la convention avec le Conservatoire du Littoral, la Commune a recherché des partenaires financiers et techniques.

Aujourd'hui, ce travail permet de proposer pour les saisons à venir un programme d'aménagement et d'animations avec l'aide de la Fondation Marineland et de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins.

Partenariat avec la Fondation Marineland :

La Fondation Marineland, créée par le Parc Marin Marineland, a pour vocation la conservation des espèces marines et de leur environnement. Financée quasi-exclusivement par l'entreprise Marineland, elle réunit des chercheurs scientifiques qui étudient la biologie des animaux marins et l'écologie de la biodiversité marine en milieu naturel, travaillant soit avec les animaux du parc Marineland, soit in situ sur des projets de recherche que la Fondation soutient. Elle développe également des projets de sensibilisation du grand public.

Cette Fondation bénéficie de l'expertise des professionnels du parc, grâce aux spécialistes animaliers, vétérinaires et chercheurs de Marineland. Ces interventions pluridisciplinaires sont un gage de réussite, ou du moins d'efficacité dans les politiques de conservation menées par la Fondation.

Dans ce contexte, la Fondation Marineland a proposé à la Commune un partenariat afin de développer et soutenir financièrement un projet pédagogique au sein de l'Espace Mer et Littoral avec l'objectif précis de sensibiliser le grand public à la découverte de l'environnement du littoral marin et à sa conservation.

Il prévoit un phasage des opérations :

- 2015 : Création d'un centre de soins pour les animaux marins dans la dépendance.

Il accueillera les animaux marins (tortues marines, ...) amenés par les réseaux spécialisés et les particuliers aux fins d'être soignés avant d'être relâchés dans leur milieu naturel. Il sera géré par le vétérinaire et les animaliers de Marineland. Il sera visitable par groupe accompagné. Il donnera à l'Espace Mer et Littoral un caractère très opérationnel en matière de préservation du milieu marin.

La Fondation Marineland prendra en charge la réhabilitation du bâtiment, son aménagement intérieur et son fonctionnement. La Commune assurera la remise en état des réseaux (AEP, Eaux Usées, Eaux Pluviales, électricité).

- 2016 : Aménagement de l'Espace Muséal :

La Fondation participera à la création et fournira gratuitement à la Commune, les aménagements scénographiques, les supports muséographie et les collections vivantes destinées à l'animation pédagogique mise en place dans le bâtiment **principal**, dédié à la découverte du littoral et du milieu marin. Il installera des collections vivantes déclinant toute la diversité des écosystèmes côtiers, au travers de supports vivants et virtuels.

Pour cela, seront installés des aquariums (4 m³) permettant de présenter les 3 habitats principaux du littoral, avec une zone sableuse, une zone récifale et une zone d'herbier. Chaque zone abritera les animaux typiques du milieu (à titre indicatif) : oursins et crabes dans le récif, poissons plats, calmars et saupes sur le sable et *Caulerpa prolifera* dans l'herbier. Holothuries et étoiles de mer évolueront d'un habitat à l'autre.

- 2017 : Aménagement de la tour dédiée à la découverte sonore du monde vivant par une plongée dans l'univers sonore sous-marin en raison de son acoustique remarquable et de sa capacité d'accueil (jusqu'à 19 visiteurs).

L'animation sera basée sur des diffusions sonores et visuelles par vidéo projection sur les murs (animée ou non) d'émissions tels que chants des baleines, cliquetis et sifflements des dauphins, chants des oiseaux, permettant l'identification des espèces animales marines.

38-1 - ENVIRONNEMENT - ANIMATION DE L'ESPACE MER ET LITTORAL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION MARINELAND - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

La Fondation s'engage à fournir gratuitement à la Commune, dans le cadre du mécénat, les biens et compétences définis par convention, consistant soit en des aménagements scénographiques, supports de muséographie et des collections vivantes, soit en des aquariums mais également en formation du personnel municipal chargé de l'animation ou de la responsabilité des collections vivantes (capacitaire).

La Fondation Marineland pourvoira donc à l'équipement scénographique (vidéo, aquariums) et s'engage à actualiser le contenu pédagogique de ces supports. La Commune réalisera les travaux nécessaires à ces aménagements.

Les modalités de ce partenariat font l'objet d'une convention de partenariat, ci-jointe, entre la Fondation Marineland et la Commune.

La Commune assurera l'animation de l'Espace Mer et Littoral (un animateur et un capacitaire).

Récapitulatif des dépenses de la Fondation Marineland de 2015 a 2017

| Lieux | Muséographie | Installations collections vivantes | Travaux | Formations |
|---|----------------------|------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Bâtiment mis à disposition de la FONDATION : centre de réhabilitation de la faune sauvage | 15 000 € H.T. | 0 | 30 000 € H.T. | 2 000 € H.T. |
| Espace géré par la VILLE : animations « monde du silence » | 30 000 € H.T. (Tour) | 60 000 € H.T. (Bâtiment principal) | - | 10 000 € H.T. |
| TOTAL | 45 000 € H.T. | 60 000 € H.T. | 30 000 € H.T. | 12 000 € H.T. |

Partenariat avec la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins :

Un local de la batterie va également être mis à disposition de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins du Cap d'Antibes, dans le cadre d'une décision municipale prise en vertu de l'article L. 2122-22 5° du Code général des Collectivités territoriales dont il sera rendu compte ultérieurement, pour qu'elle puisse animer une activité de découverte marine. L'animation sera proposée de juin à septembre.

L'animation consistera en une randonnée découverte des côtes rocheuses du Graillon, avec un guide naturaliste, moniteur de plongée. Le guide naturaliste amènera un groupe de 8 personnes maximum sur un parcours le long des côtes. Les randonneurs seront équipés en palmes – masque – tuba (PMT) avec combinaison. Ils resteront en surface et pourront ainsi parcourir en toute sécurité et facilité les habitats marins qu'ils ont pu découvrir à l'Espace Mer et Littoral. Le parcours en PMT ne prévoit pas d'immersion totale.

La Commune assurera les petits travaux de remise en état du local servant à l'accueil du public et à son équipement. La Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins assurera le fonctionnement de l'activité : guide-moniteur et matériel de plongée.

Enfin, tous ces projets ont fait l'objet d'un accord exprès du Conservatoire du Littoral.

38-1 - ENVIRONNEMENT - ANIMATION DE L'ESPACE MER ET LITTORAL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION MARINELAND - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Fondation Marineland pour la valorisation de l'Espace Mer et Littoral, la sensibilisation à la conservation et la préservation d'un patrimoine écologique marin et méditerranéen, ainsi que tous les avenants s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.38-1 - ENVIRONNEMENT - ANIMATION DE L'ESPACE MER ET LITTORAL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION MARINELAND - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 20/04/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 21/04/2015

Numéro de l'acte : DCM1215-15 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20150410-DCM1215-15-DE

Date de décision : 10/04/2015

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement